



Lille, le 17 août 2020

M. Le Préfet  
12-14 rue Jean Sans Peur  
CS 20003  
59039 Lille CEDEX

Objet : port du masque pour les cyclistes

Monsieur le Préfet,

Dans votre arrêté du 31 juillet 2020, vous rendez obligatoire le port du masque dans certains secteurs de communes appartenant à la métropole lilloise (zones piétonnes, zones de circulation routière limitée à 20km/h, certains espaces de stationnements, emprises et abords des infrastructures de mobilité et de transport...). Cet arrêté ne fait pas de distinction entre les modes de déplacement.

A l'inverse, le mercredi 12 août, la préfecture de police de Paris a décidé que seuls les piétons sont concernés par le port du masque car les cyclistes « ne font pas courir de risque de contact dans les voies dans lesquels ils circulent ».

En outre, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déconseille le port du masque lors de la pratique d'une activité physique : le masque s'humidifie bien plus rapidement, ce qui renforce la gêne à la respiration d'une part, et favorise le développement de micro-organismes d'autre part. Même si un déplacement à vélo n'est pas une activité sportive, cela reste une activité physique.

Enfin, nous constatons que la communication de la préfecture, relayée à plusieurs reprises dans la presse locale, insiste sur l'obligation du port du masque pour les cyclistes. En phase avec le gouvernement, nous pensons qu'il faut avant tout inciter la population à adopter le vélo dans ses déplacements, seule alternative pour soulager les transports en commun tout en limitant le recours massif à la voiture.

D'où nos interrogations :

1. Le virus étant le même en Ile de France que dans le Nord, est-il cohérent d'imposer le port du masque aux cyclistes alors que, selon la préfecture de police, le déplacement à vélo ne fait pas courir de risque à Paris, beaucoup plus densément peuplé que le Nord ?
2. Si le mode de déplacement n'est pas mentionné dans l'arrêté, pourquoi la communication est-elle orientée autant vers les cyclistes ? Un automobiliste traversant la Grand Place de Lille est-il exempté de port du masque ?

Je vous remercie par avance des réponses qui pourront nous être apportées et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Yannick Paillard  
Président de l'Association Droit au vélo – ADVA